



Monsieur Christian JACOB
Président du groupe UMP
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

Votre lettre du 30/10/2012 m'est bien parvenue et je vous remercie de votre demande concernant l'organisation par le Comité consultatif national d'éthique d'États généraux sur la question de l'ouverture éventuelle de l'AMP aux couples de même sexe.

J'ai été très sensible à l'intérêt que vous portez au CCNE et au rôle qui doit être le sien dans l'organisation du débat citoyen.

Comme vous le savez, j'ai toujours été personnellement très attaché à la nécessité de mettre en place les moyens pour qu'un véritable débat de société puisse s'instaurer à propos des questions de bioéthique. J'ai, à cet égard, accueilli avec beaucoup de satisfaction les dispositions de la loi de bioéthique n° 2011-814 du 7 juillet 2011, et tout particulièrement son article 46.

Les Espaces de Réflexion Éthiques Régionaux dont l'organisation est désormais fixée par un arrêté du 4 janvier 2012 seront un instrument incontournable de cette consultation.

La question importante de l'éventuel accès à l'AMP des couples de même sexe relève du domaine de compétence du CCNE et pose des questions qui impliquent des choix de société justifiant l'organisation d'un tel débat.

Comme vous le savez certainement, mon mandat de Président du CCNE est venu officiellement à terme le 27 août 2012, et la nomination d'un prochain président du Comité n'est, à ce jour, pas intervenue. Cependant, soyez assuré que je ne manquerai pas de transmettre votre demande qui, pour moi, est prioritaire au Président nouvellement nommé, dès sa prise de fonction.

Eu égard à l'importance de la question que vous nous posez, vous serez tenu informé des suites qui lui seront réservées.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute ma considération.

Alain GRIMFELD